

**AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-537 AFIN DE METTRE À JOUR LA RÉMUNÉRATION DE
TOUS LES ÉLUS DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 12 novembre 2024, le Règlement numéro 2024-537;

QUE le Règlement numéro 2024-537 a pour objet et conséquence de mettre à jour la rémunération de tous les élus de la Ville de Paspébiac;

QUE le Règlement 2024-537 est disponible pour consultation à la réception du bureau de la Ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, le 13^e jour du mois de novembre 2024 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.


Daniel Langlois, greffier

